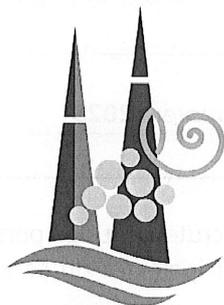


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 janvier 2023

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 24 janvier 2023.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD – Adjoint, Guy AUJAME, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Martine SIRET qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Madame Liliane ETIENNE-ROUDILLON qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Adeline FONDE Madame Armelle NEBOUT qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES
Absents :	
Quorum :	Vingt-trois Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB01) : Domaine – Acquisition de terrains Rue de la Goutte et Rue des Grandes Varennes
Objet :	3.1 Acquisitions

Considérant l'intérêt de s'assurer la maîtrise foncière des terrains cadastrés Rue de la Goutte et Rue des Grandes Varennes sous les références YI 67 et YI 274 pour une surface totale de 30.399 m², et vu la demande d'estimation préalable adressée au Service d'évaluation domaniale le 16 décembre 2022 et sans réponse à ce jour, le Conseil Municipal unanime en autorise l'acquisition au prix de 212.793,00 € TTC.

Acte :	Délibération n° 02 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB02) : Domaine – Echange foncier et cession d'un terrain Quai de la Ronde
Objet :	3.1 Acquisitions

Question retirée de l'ordre du jour de la réunion par Monsieur Emmanuel FERRAND.

Acte :	Délibération n° 03 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB03) : Personnel – Tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal par 23 voix contre 6 arrête le Tableau des effectifs du personnel communal.

Acte :	Délibération n° 04 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB04) : Personnel – Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins saisonniers 2023
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales et du service des espaces verts pour la saison 2023.

Acte :	Délibération n° 05a et 05b du 31 janvier 2023 (20230131_1DB00) : Développement – Contrat départemental Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg (RCVCB)
Objet :	8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Vu le dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » (RCVCB) initié par le Département de l'Allier avec l'objectif de soutenir les projets des Communes dans leur démarche globale de dynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité, et vu le programme pluriannuel d'actions de cinq ans (2023-2027) qui lui est présenté sur le périmètre retenu, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 6 et une abstention, approuve la contractualisation de ce partenariat proposé.

Considérant par ailleurs que, dans le cadre du dispositif, deux actions identifiées sur le volet Habitat peuvent être portées par des maîtres d'ouvrages autres que la Commune tout en bénéficiant toutefois des dotations pour chaque logement livré, le Conseil Municipal approuve par le même vote la contractualisation du partenariat associant ledit Etablissement.

Acte :	Délibération n° 06 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB06) : Budget communal 2022 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2022 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du Receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 07 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB07) : Budget communal 2022 – Adoption des Comptes administratifs du Maire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2022 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2022 du Maire sont adoptés par 22 voix contre 6.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	4.169.393,51 €	2.297.319,36 €	357.768,06 €
	Recettes	4.169.393,51 €	3.054.177,20 €	803.402,87 €
	Résultat		756.857,84 €	445.634,81 €
Fonctionnement	Dépenses	6.194.620,00 €	5.724.596,51 €	
	Recettes	6.194.620,00 €	6.752.076,90 €	
	Résultat		1.027.480,39 €	

BA « Régie d'assainissement »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	558.045,67 €	396.622,67 €	0,00 €
	Recettes	558.045,67 €	585.159,43 €	0,00 €
	Résultat		188.536,76 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	1.031.275,00 €	1.025.186,64 €	
	Recettes	1.031.275,00 €	1.012.642,33 €	

	Résultat		- 12.544,31 €
--	----------	--	---------------

BA « Aménagements et Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1.315.072,66 €	310.558,37 €	0,00 €
	Recettes	1.315.072,66 €	357.785,05 €	0,00 €
	Résultat		47.226,68 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	2.660.124,00 €	690.411,08 €	
	Recettes	2.660.124,00 €	680.499,34 €	
	Résultat		- 9.911,74 €	

BA « Locations locaux professionnels »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1.158.449,11 €	1.050.388,90 €	71.363,87 €
	Recettes	1.158.449,11 €	443.773,45 €	122.380,87 €
	Résultat		- 606.615,45 €	51.017,00 €
Fonctionnement	Dépenses	41.000,00 €	41.000,00 €	
	Recettes	41.000,00 €	48.733,75 €	
	Résultat		7.733,75 €	

BA « Régie d'hôtellerie de plein air »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	184.940,00 €	84.746,85 €	0,00 €
	Recettes	184.940,00 €	76.546,58 €	0,00 €
	Résultat		- 8.200,27 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	196.437,00 €	174.132,68 €	
	Recettes	196.437,00 €	137.114,55 €	
	Résultat		- 37.018,13 €	

Acte : **Délibération n° 08 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB08) :**
Régie municipale d'Assainissement – Dissolution

Objet : **1.7 Actes spéciaux et divers**

Vu sa Délibération n° 01 du 25 octobre 2022 décidant de transférer au SIVOM Val d'Allier, à compter de 01 janvier 2023, la totalité des compétences « Assainissement collectif » et « Eaux pluviales urbaines » telles que définies aux Statuts dudit Etablissement, le Conseil Municipal prononce à l'unanimité la dissolution de la Régie municipale d'Assainissement au 31 décembre 2022 et décide la réintégration au Budget général, en vue de leur cession au nouvel exploitant, des biens figurant à l'inventaire de ladite Régie à cette même date.

Acte : **Délibération n° 09 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB09) :**
Budget communal 2022 – Affectation des résultats

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 23 voix contre 6.

Acte : **Délibération n° 10 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB10) :**
Budget communal 2023 – Adoption des Budgets primitifs

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur Emmanuel FERRAND concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, sont adoptés par 23 voix contre 6 les Budgets primitifs 2023 :

□ du Budget général qui s'équilibre à 6.629.034,00 € en fonctionnement et 4.633.097,87 € en investissement ;

- du Budget annexe « Aménagements et Lotissements » qui s'équilibre à 4.739.976,00 € en fonctionnement et 3.489.227,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 74.734,00 € en fonctionnement et 744.680,87 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 11 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB11) : Budget communal 2023 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 23 voix et 6 abstentions, sont reconduits pour 2023 les taux communaux de fiscalité :A cet égard, il est proposé de reconduire pour 2023 les taux suivants :

- Taxe foncier bâti**40,33 %**
- Taxe foncier non bâti**53,64 %**

Acte :	Délibération n° 12 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB12) : Aménagement d'un pôle associatif – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux d'aménagement d'un pôle associatif dans les locaux de l'ancien supermarché DIA sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal, par 23 voix contre 6, approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 759.595,55 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 580.000,00 €.

Acte :	Délibération n° 13 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB13) : Restauration de l'orgue de l'église Sainte-Croix – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Sainte-Croix classé Monument Historique sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 290.357,52 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 261.321,76 €.

Acte :	Délibération n° 14 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB14) : Extension du réseau de vidéo-protection – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux d'extension du réseau de vidéo-protection sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat et de la Région, le Conseil Municipal, par 23 voix et 6 abstentions, approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 70.000,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 56.000,00 €.

Acte :	Délibération n° 15 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB15) : Travaux de voirie – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de voirie sont éligibles à une aide financière du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 70.000,00 € et sollicite ledit cofinancier pour un total de 21.000,00 €.

Acte :	Délibération n° 16 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB16) : Transformation d'un ancien local commercial en Tiers-Lieu – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de transformation d'un ancien local commercial en Tiers-Lieu sont éligibles à plusieurs aides financières de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal, par 23 voix contre 6, approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 50.000,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 40.000,00 €.

Acte :	Délibération n° 17 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB17) : Rénovation de la Cité marchande – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de rénovation de la Cité marchande sont éligibles à plusieurs aides financières de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal, unanime, approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 208.000,00 € et de solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 166.400,00 €.

Acte :	Délibération n° 18 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB18) : Regroupement sur le site de Berthelot des écoles élémentaires – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de regroupement sur le site de Berthelot des écoles élémentaires communales sont éligibles à plusieurs aides financières de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal, par 23 voix contre 6, approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 500.040,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 400.032,00 €.

Acte :	Délibération n° 19 du 31 janvier 2023 (20230131_1DB19) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer des subventions aux Associations au titre de l'année 2023 pour un montant total de 49.844,81 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 02 février 2023
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,


Emmanuel FERRAND

